

Niveau :

	DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE				
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION				
Mention :					
Spécialisation :	GESTION LOGISTIQUE ET TRANSPORT (Année Spéciale)				
Volume horaire étudiant :		812 h		Stage : 350 h Projet : 58 h	1220 H
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais		Total

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Mme Emilie MARTIN Professeur certifié ☎ 03.85.43.53 Emilie.martin@u-bourgogne.fr	Mme Marie GIRARDOT ☎ 03.85.42.43.57 marie.girardot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT Chalon / Saône

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Les titulaires du DUT GLT, grâce à leur maîtrise des techniques et savoir-faire professionnels, ont un rôle d'interface entre les demandes des clients ou fournisseurs et la réalisation concrète des opérations logistiques. Ils peuvent facilement s'insérer dans les nombreux métiers sédentaires de la chaîne logistique : techniciens logistiques dans les secteurs industriels, dans la distribution ou encore au sein des entreprises de transport et prestataires logistiques.

La préparation du DUT en année spéciale permet à des personnes titulaires d'une première année validée ou bénéficiant d'une expérience professionnelle significative de compléter leur formation initiale et de s'insérer

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le système du transport et de la logistique crée chaque année de nouveaux emplois, notamment dans les catégories hiérarchiques intermédiaires (employés, techniciens et agents de maîtrise). Les diplômés GLT ont un taux d'insertion à 6 mois de 80%. Dans les entreprises, les fonctions assurées par les titulaires du DUT GLT correspondent le plus souvent à des activités d'organisation des flux de personnes ou de marchandises (répartiteur, technicien d'exploitation ou de graphicaire, gestionnaire de parc de véhicules, gestionnaire de stocks, organisation d'entrepôts...).

Au fur et à mesure des déroulements de carrière, les titulaires du DUT GLT parviennent fréquemment à occuper des postes de chef d'équipe à plus hautes responsabilités (responsable d'exploitation, chef d'agence, responsable d'entrepôt, chef de service logistique...)

Le diplômé GLT peut poursuivre ses études en France et à l'étranger :

- En France, en Licence Professionnelle, IUP ou écoles supérieures de logistique
- A l'étranger, en Grande-Bretagne, Pays Bas, Allemagne, Belgique, dans le cadre du réseau ERASMUS.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Communiquer et connaître l'entreprise.

- Capacité à communiquer
- Bonne connaissance des langues étrangères (anglais +une autre langue vivante)
- Aptitude aux relations humaines et au dialogue, capacité à travailler en équipe
- Sens de la négociation et des relations commerciales.
- Sens de l'organisation, esprit d'analyse
- Organisation et rigueur

Gérer la logistique et du transport.

- Prise de décision et sens de l'initiative
- Capacité à gérer les aléas
- Maîtrise des outils statistiques et informatiques
- Capacité à réguler des flux en développant un système logistique et des réseaux d'information performants
- Compétences dans les différents domaines de la chaîne logistique.
- Maîtrise des outils nécessaires à l'optimisation de la qualité et de la sécurité des flux physiques et informationnels.
- Bonne connaissance des principaux courants d'échanges internationaux et des pratiques du commerce international

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le recrutement s'effectue par examen de dossier, éventuellement entretien, pour les étudiants ayant au moins validé une année d'enseignement supérieur et pour ceux justifiant d'une expérience professionnelle pouvant faire l'objet d'une validation d'accès.

Les candidatures sont examinées par une commission d'admission qui détermine les aptitudes des candidats. Il convient de fournir à ces commissions tous les éléments d'appréciation nécessaires et notamment les notes et bulletins se rapportant à la scolarité antérieure du candidat.

La commission se réunit en juin et septembre.

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1 CC : contrôle continu

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation	Coef
UE11- Approche des transports et communication	Anglais		28,5				CC	2
	Chaîne logistique, transport et commerce international		28,5				CC	2
	Communication, information et argumentation		13,5				CC	1.5
	Économie et transport		19,5				CC	1.5
	Géographie des échanges		9				CC	1.5
	Transport aérien de marchandises, de passagers et opérations aéroportuaires		19,5				CC	1.5
	Transport ferroviaire		13,5				CC	1.5
	Transport routier de marchandises : contexte, techniques et exploitation		39				CC	2
	Transports urbains et interurbains de personnes		30				CC	1.5
TOTAL UE 11			201			15	CC	15
UE 12 – Outils de gestion logistique et de l'entreprise	Droit des transports		19,5				CC	1.5
	Gestion d'entrepôt et de plate-forme		28,5				CC	2
	Gestion financière et budgétaire		28,5				CC	1.5
	Informatique		28,5				CC	1.5
	Logistique globale		28,5				CC	1.5
	Mathématiques appliquées		22,5				CC	1.5
	Mercatique, négociation commerciale et achat		18				CC	1.5
	Organisation de l'entreprise et Relations Sociales		9				CC	1
	Principes du droit et droit commercial		18				CC	1
	Projet personnel et professionnel		12				CC	1
	Projet tutoré		6				CC	1
TOTAL UE 12			219			15	CC	15
Total Semestre 1			420			30	CC	30

SEMESTRE 2 CC : contrôle continu

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation	Coef
UE 21- Globalisation et communication	Anglais professionnel		28,5				CC	1.5
	Communication professionnelle		13,5				CC	1.5
	Gestion de production et des flux internes		22,5				CC	1.5
	Logistique et commerce international		28,5				CC	1.5
	Organisation logistique globale		9				CC	1
	Systèmes d'information appliqués au système logistique		18				CC	1.5
	Transport routier de marchandises et affrètement		13,5				CC	1
	Transports maritime, fluvial, opérations portuaires et intermodalité		28,5				CC	1.5
TOTAL UE 21			162			11	CC	11
UE 22 – Exploitation des transports terrestres	Contrôle de gestion et tableau de bord logistique		28,5				CC	1.5
	Droit du travail		18				CC	1
	Études de cas de transport et logistique		68				CC	1.5
	Gestion des ressources humaines et management d'équipe		18				CC	1.5
	Gestion des stocks et des approvisionnements		28,5				CC	1.5
	Informatique : gestion des bases de données		18				CC	1.5
	Qualité, normes, satisfaction client		18				CC	1
	Techniques quantitatives et recherche opérationnelle		18				CC	1.5
TOTAL UE 22			215			11	CC	11
UE 23 – Gestion de projet et Stage	Projet personnel et professionnel		9				CC	1
	Projet tutoré : mise en situation professionnelle		6				CC	2
	Stage d'étude : Évaluation du déroulement du stage par le maître de stage ou l'enseignant							1
	Stage d'étude : Évaluation du mémoire de stage							2
	Stage d'étude : Évaluation de la soutenance							2
TOTAL UE 23			15			8	CC	8
Total Semestre 2			392			30	CC	30

Sur les 70h prévues de projet tutoré, 12h ont lieu en face à face, sous la direction d'un enseignant de l'équipe pédagogique, permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances ou compétences spécifiques nécessaires à la réalisation de son étude (aide à la rédaction, à la soutenance de projet, à la recherche d'informations, à l'utilisation d'installations ou de logiciels spécifiques, conférences, visites d'entreprises, ...) et 58h en autonomie, en équipe, en binôme ou trinôme.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie a été défini par l'arrêté du 3 août 2005, paru au JO du 25 août 2005, auquel il convient de se reporter.

Principes généraux

- Les études se déroulent sur 2 semestres. Chaque semestre regroupe de 2 à 3 unités d'enseignement, elles-mêmes divisées en modules d'enseignement.
- L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens.

Conditions de validation des connaissances et de délivrance du diplôme

○ Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (*Dans le cas d'un redoublement de semestre, l'étudiant peut choisir de repasser une UE, dans ce cas, c'est le résultat le plus favorable qui est pris en compte*).

- La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :
 - une moyenne générale $\geq 10/20$ et une moyenne $\geq 8/20$ dans chacune des UE.
 - la validation des semestres précédents lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation peut être assurée par une compensation organisée entre les 2 semestres (moyenne générale $\geq 10/20$ et moyenne $\geq 8/20$ dans chacune des UE). Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

○ La poursuite d'études dans le second semestre est de droit pour tout étudiant
(*L'article 22 de l'arrêté précise les conditions de redoublement -redoublement de droit ou redoublement autorisé-. Sauf cas de force majeure, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de 2 semestres au cours de son cursus*).

- Le DUT est délivré dès lors que les 2 semestres sont validés.

Conditions spécifiques à l'Université de Bourgogne :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

Conditions spécifiques à l'IUT de Chalon-sur-Saône :

Obligation d'assiduité et règlement des études :

Il convient de se reporter à la 1^{ère} partie du règlement intérieur de l'IUT.

Prise en compte des activités physiques et sportives :

Rappel : la pratique d'activités physiques et sportives peut donner lieu à bonification de points (5% maximum) dans le cadre de la délivrance du DUT, selon les termes de l'arrêté du 15 septembre 1988.

La demande de prise en compte de ces activités doit être faite par l'étudiant au début de l'année universitaire, conjointement auprès de Monsieur SEDONI au bureau des sports de l'IUT – et du Chef de Département concerné.

Cette bonification est calculée d'après la note attribuée par l'enseignant d'EPS, selon trois critères :

- Assiduité aux activités
- Niveau
- Progression de la performance et investissement personnel de l'étudiant (fonctions d'encadrement, d'organisation)

Une note de sport est attribuée en fin de chaque semestre.